

**MARGE EXCÉDENTAIRE  
COMPLÉMENT DE PREUVE**

**( S U I V I D E L A D É C I S I O N D - 2 0 1 9 - 0 5 7 )**

## TABLE DES MATIÈRES

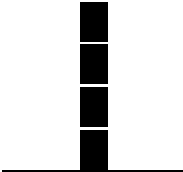
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1 CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES .....</b>	<b>3</b>
1.1 Niveau d'avancement du projet .....	4
1.2 Solidité financière du client/projet .....	5
1.3 Environnement socio-économique.....	6
1.4 Degré d'innovation .....	7
1.5 Informations complémentaires .....	7
<b>2 TEST DE « BACKTESTING » .....</b>	<b>8</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>10</b>

## **INTRODUCTION**

- 1 Énergir a déposé sa preuve sur la méthodologie d'établissement de la marge excédentaire et  
2 l'évaluation des besoins pour le plan d'approvisionnement 2020-2023 dans la pièce B-0058,  
3 Énergir-H, Document 2.
- 4 Dans sa décision D-2019-057 (paragr. 31), la Régie demande à Énergir de déposer une preuve  
5 complémentaire afin de fournir plus d'explications sur la façon dont elle a élaboré la méthodologie  
6 d'établissement de la marge et comment elle a choisi les pondérations, les critères et les sous-  
7 critères.
- 8 La Régie demande également à Énergir d'appliquer un test de validité de type « *backtesting* » à  
9 la méthodologie d'évaluation de la marge excédentaire proposée.
- 10 Le présent document vise à répondre au suivi demandé par la Régie.

## **1 CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES**

- 11 L'établissement de la grille d'évaluation par critères et sous-critères est basée sur l'expérience  
12 passée d'Énergir. Comme indiqué à la pièce B-0058, Énergir-H, Document 2, cette méthode est  
13 similaire à celle utilisée dans d'autres secteurs, notamment les banques et les firmes  
14 d'investissements.
- 15 Les quatre grands critères d'évaluation de la probabilité de réalisation des projets et leur  
16 pondération sont établis ainsi :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>1 Niveau d'avancement du projet</b>	 <b>100</b>
<b>2 Solidité financière du client/projet</b>	
<b>3 Environnement socio-économique</b>	
<b>4 Degré d'innovation</b>	

1 Ces critères reflètent les grandes catégories généralement considérées dans le marché et sont  
 2 eux-mêmes subdivisés en dix sous-critères. Pour chaque critère et ses sous-critères, une échelle  
 3 d'évaluation propre est complétée, selon le cas. Les deux premiers critères, soit le niveau  
 4 d'avancement et la solidité financière, démontrent le sérieux du projet. [REDACTED]  
 5 [REDACTED]  
 6 [REDACTED]  
 7 [REDACTED].

### 1.1 Niveau d'avancement du projet

8 Le premier critère, « Niveau d'avancement du projet », inclut trois sous-critères, représentant un  
 9 total de [REDACTED] points et est segmenté ainsi :

#### 1 Niveau d'avancement du projet

Étape complétée [REDACTED]

Processus BAPE amorcé (si non requis, [REDACTED] points de plus au sous-critère « Étape complétée ») [REDACTED]

Décision finale du site d'implantation [REDACTED]

10 Le premier sous-critère, « Étape complétée », est segmenté selon l'avancement du projet, sur  
 11 une échelle de [REDACTED]. L'adoption d'une échelle est pertinente puisqu'elle permet de réduire le  
 12 nombre de sous-critères analysés en regroupant tous ceux qui sont liés à l'état d'avancement du  
 13 projet. Le tableau suivant illustre ces étapes et les pointages associés.

#### CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

14 Par exemple, un projet dont [REDACTED] aurait un pointage de [REDACTED],  
 15 donc [REDACTED] des points alloués à l'avancement du projet. Comme ce sous-critère compte pour un  
 16 maximum de [REDACTED] points, [REDACTED] des points alloués équivaut à un pointage de [REDACTED].

17 Le deuxième sous-critère, « Processus BAPE amorcé », est applicable si le projet potentiel  
 18 nécessite un processus de demande publique d'autorisation environnementale. Énergir a intégré  
 19 un sous-critère spécifique concernant le permis environnemental obtenu à la suite d'un processus  
 20 de BAPE pouvant affecter la réalisation d'un projet. Ce permis est un élément clé dans le  
 21 développement des projets d'envergure et doit être intégré à l'évaluation de ces projets. Ainsi,  
 22 lorsqu'applicable, [REDACTED], soit [REDACTED] points sur [REDACTED] si les études

1 environnementales sont complétées et ■ points sur ■ si le certificat d'autorisation est obtenu.  
 2 Par exemple, un projet dont les études sont complétées et déposées au Ministère de  
 3 l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, obtiendrait ■ des ■ points  
 4 alloués pour ce critère, soit ■ points. Advenant le cas où un tel processus n'est pas requis pour  
 5 un projet donné, les ■ points alloués à ce sous-critère sont réattribués au sous-critère « Étape  
 6 complétée », dont la valeur de pointage passe alors à ■ points.

7 Le dernier sous-critère, « Décision finale du site d'implantation », est d'une valeur de ■ points.

8

9

10 Afin de considérer les trois autres critères (2 à 4) et d'éviter une intégration trop hâtive d'un projet,  
 11 aussi bien pour la détermination de la marge excédentaire que dans le scénario de base du plan  
 12 d'approvisionnement, un minimum de 20 points doit avoir été atteint pour ce premier critère. Ceci  
 13 pourrait être vu comme étant une démarche par étape, la première étape étant liée à l'atteinte  
 14 d'un certain niveau d'avancement du projet puis d'autres critères s'ajoutant à une seconde étape  
 15 pour tenir compte des autres dimensions.

## 1.2 Solidité financière du client/projet

16 Le deuxième critère, « Solidité financière du client/projet » comprend trois sous-critères et est  
 17 segmenté ainsi :

### 2 Solidité financière du client/projet

Cote de crédit du promoteur (ou équivalent) ■

Garanties de transport complétées (■ si non requis) ■

Proportion du financement attaché ■

18 Le sous-critère « Cote de crédit du promoteur » est divisé selon une échelle de 1 à 10 :

### CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

19 Par exemple, le projet d'un promoteur ayant une cote de crédit ■ aurait ■ des ■ points  
 20 accordés, pour un total de ■ points. Aussi, ■

21

1 Le deuxième sous-critère est lié aux garanties pour l'acquisition du transport. Les clients  
 2 potentiels requérant moins de 300 000 m<sup>3</sup>/jour ne nécessitent pas de garantie pour le transport  
 3 et se voient accorder ■ points. Les clients requérant 300 000 m<sup>3</sup>/jour et plus se voient accorder  
 4 les ■ points lorsque la garantie financière requise a été remise au distributeur.

5 Le troisième sous-critère représente le niveau d'avancement du financement du projet et est  
 6 évalué selon la grille d'évaluation suivante :

### CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

7 Par exemple, un projet d'implantation dont le capital serait levé à hauteur de ■ aurait ■ points  
 8 sur ■. Comme ce sous-critère compte pour un maximum de ■ points, ■ des points alloués  
 9 équivaut à un pointage de ■ points.

### 1.3 Environnement socio-économique

10 Le troisième critère représente l'environnement socio-économique du projet et est divisé en trois  
 11 sous-critères valant ■ points chacun, pour un total de ■ points.

#### 3 Environnement socio-économique

État du marché (offre, demande, prix) ■

Volatilité des prix ■

Acceptabilité sociale ■

12 L'échelle du troisième critère est divisée en quatre :

État du marché (offre, demande, prix)	■	■	■	■
Volatilité des prix	■	■	■	■
Acceptabilité sociale	■	■	■	■

13 L'état du marché représente la valeur au marché (équilibre entre l'offre et la demande) au moment  
 14 de l'analyse. ■  
 15 ■ Ce sous-critère prend donc en compte certains facteurs exogènes, notamment  
 16 l'aspect cyclique ou non du secteur d'activité du projet visé.

1 La volatilité des prix est observable en analysant l'historique de prix de la commodité. Par  
2 exemple, [REDACTED]

3 [REDACTED]  
4 L'acceptabilité sociale est devenue primordiale à l'implantation de projets industriels au Québec.

5 [REDACTED]  
6 [REDACTED] On parle dans ce dernier cas  
7 notamment de la portée médiatique des représentations de regroupements de citoyens organisés  
8 ou de blocages territoriaux.

9 Pour l'ensemble de ce critère, un projet dont le marché est favorable [REDACTED], dont la volatilité  
10 du produit visé est peu élevée [REDACTED] et dont l'acceptabilité sociale est élevée [REDACTED]  
11 obtiendrait un pointage de [REDACTED] points. Comme chacun des trois sous-critères compte pour un  
12 maximum de [REDACTED] points, [REDACTED] des points par sous-critère équivaut à [REDACTED] points, soit [REDACTED] points au  
13 total.

14 Énergir est d'avis que les critères et sous-critères sont suffisants pour établir les perspectives de  
15 l'environnement socio-économique. Elle considère que des critères tels que l'intensité de la  
16 compétition mondiale et les risques liés à l'imposition de tarifs douaniers sont déjà considérés  
17 dans l'analyse de risques effectuée par les promoteurs des projets. Ainsi, les critères « Niveau  
18 d'avancement du projet » et « Solidité financière du client/projet » sont tributaires de cette analyse  
19 de risques, [REDACTED].

#### 1.4 Degré d'innovation

20 Finalement, le quatrième et dernier critère vaut [REDACTED] points et représente le degré d'innovation. Un  
21 projet dont la technologie est éprouvée se mérite [REDACTED] points. [REDACTED]

#### 1.5 Informations complémentaires

22 Comme expliqué précédemment, la grille dans son ensemble a été élaborée à partir de  
23 l'expérience de projets d'Énergir, qui a validé de façon informelle son approche auprès de  
24 quelques grandes institutions bancaires qui financent ce genre de projets.

1 Il est à noter que les dates de réalisation de chacun des projets ne sont pas tenues en compte  
 2 dans la méthodologie, car la marge excédentaire n'est pas associée à un ou plusieurs projets  
 3 spécifiques et ne dépend donc pas d'une date d'implantation spécifique. Elle doit être en place  
 4 en tout temps pour répondre à la demande d'un projet éventuel.

## 2 TEST DE « BACKTESTING »

5 Énergir sait que l'analyse des probabilités de réalisation des grands projets n'est pas une science  
 6 exacte, car quoique fondée sur des éléments observables ou quantifiables, elle est également  
 7 basée sur des hypothèses amenées à changer dans le temps. Le contexte socio-économique est  
 8 également en constante évolution. Énergir a tenté dans les dernières années de peaufiner ses  
 9 méthodes d'analyse avec l'ajout de sous-critères, de filtres et d'échelles. La création de la marge  
 10 excédentaire requise afin d'être en mesure d'accueillir des projets industriels majeurs au Québec  
 11 a nécessité de parfaire la méthodologie dans le but d'obtenir plus de précision. La méthodologie  
 12 actuelle, implantée depuis 2018-2019, est effectivement plus précise qu'auparavant.

13 Énergir a « rétro testé » dix projets de développement analysés entre 2013 et 2017. Pour chacun  
 14 de ces projets, elle a comparé le score obtenu au moment des différentes analyses de probabilités  
 15 de réalisation avec les résultats qui auraient été obtenus à l'application de la grille d'analyse  
 16 actuelle. Il est à noter que puisque les critères étaient moins détaillés lors des évaluations initiales,  
 17 Énergir a tenté d'estimer quels auraient été les résultats des sous-critères en se reportant à  
 18 l'époque des évaluations. Ces résultats demeurent toutefois approximatifs.

19 Les résultats sont les suivants :

Projets de développement

Client	Année	Évaluation grille antérieure(%)	Évaluation grille actuelle (%)	Statut du client
A	2013	■	■	Projet en attente de financement
B	2013	■	■	Projet en développement, nouvelle technologie
C	2014	■	■	Projet mis en veilleuse suite à la chute du cours de la commodité
D	2014	■	■	Projet réalisé
E	2015	■	■	Projet en attente de financement



F	2015	■	■	Projet en attente de financement
G	2015	■	■	Projet sera réalisé à l'automne 2019
H	2015	■	■	Projet de démonstration
I	2015	■	■	Projet réalisé
J	2017	■	■	Projet en attente de financement

1 Cette analyse permet de constater que la grille actuelle a tendance à limiter l'intégration trop  
 2 hâtive des projets dont le niveau d'avancement est faible. Ceci est principalement dû aux  
 3 modifications apportées à la méthodologie. En effet, antérieurement, la grille ne comportait que  
 4 les quatre grands critères. L'ajout de sous-critères reflétant davantage la réalité du marché  
 5 d'aujourd'hui apporte plus de précision. Les échelles de ■ étaient alors inexistantes et  
 6 permettent dorénavant une plus grande rigueur dans l'établissement de l'avancement des projets.  
 7 Aussi, les deux filtres ajoutés<sup>1</sup> permettent de s'assurer que les projets n'accèdent pas trop  
 8 rapidement au scénario de base du plan d'approvisionnement.

9 Ainsi, le premier filtre à l'égard du niveau d'avancement, c'est-à-dire l'atteinte d'un pointage  
 10 minimum de 20 %, permet de ne pas tenir compte de critères qui pourraient sembler acquis avant  
 11 que le projet ne soit assez avancé. Par exemple, dans un contexte de marché très favorable et  
 12 pour une technologie éprouvée, les pointages accordés aux autres critères viendraient biaiser  
 13 l'avancement réel du projet.

14 Le deuxième filtre évite quant à lui d'intégrer au plan d'approvisionnement un projet majeur de  
 15 300 000 m<sup>3</sup>/jour et plus pour lequel le client n'aurait pas fourni la garantie financière pour le  
 16 transport.

17 La probabilité de réalisation d'un projet fluctue dans le temps, à la hausse comme à la baisse.  
 18 Toutefois, pour la détermination de la marge excédentaire au dossier tarifaire, l'évaluation de la  
 19 probabilité de réalisation est effectuée au meilleur des connaissances d'Énergir durant la période  
 20 de préparation du dossier tarifaire, soit en début d'année civile (janvier). Les résultats des  
 21 analyses sont sensibles et leur dévoilement pourrait porter préjudice tant aux promoteurs de  
 22 projets qu'à Énergir.

<sup>1</sup> B-0058, Énergir-H, Document 2, section 2.

**CONCLUSION**

**Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi demandé à sa décision D-2019-057 et de s'en déclarer satisfaite.**